

République Française  
Département de l'Hérault  
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 03/05/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 14 mai 2024**

N° 39 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés :  
1

Pour : 8

Contre : 0

Abstention :  
0

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Quatorze Mai à 18 heures  
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,  
KROGSDAHL A, STEHLE C

Absents excusés : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP

Absents : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

**Objet : Participation financière à un projet documentaire « Arbres remarquables »**

**Le Maire de LA COMMUNE DE SAINT GUILHEM LE DESERT informe l'assemblée :**

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'à l'occasion des 30 ans de l'association Arbres et avec le concours de la LPO, le dernier volet de la trilogie sur les arbres remarquables va être produit.

Ce documentaire sera diffusé dans les salles de cinéma et gratuitement dans les écoles, collèges, lycées et universités. Ce dernier épisode s'intitule « Les arbres remarquables au cœur de la biodiversité ». Pour lancer la production de ce film un appel aux dons est lancé.

Pour rappel, L'association A.R.B.R.E.S. a labellisé en octobre 2020 le platane de notre commune qui a rejoint La liste de plus 700 arbres inventoriés par l'association de mise en valeur du patrimoine vert en France.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire un don de 100 € à l'association Arbres pour la réalisation de ce projet documentaire ; en effet il est important de faire découvrir à un large public la place des arbres dans la biodiversité.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Décide de verser la somme de 100 € pour la production du documentaire « Les arbres remarquables au cœur de la biodiversité ».

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,  
SIEGEL R.

Le / La secrétaire de séance,

